

"Ceux qui vivent sont ceux qui luttent." (Victor Hugo)



L'inFO89

"Qui ne participe pas à la lutte participe à la défaite" (Berthold Brecht)

AUDIENCE DE FO DGFIP 89 CHEZ LE DDFIP

Le bureau avait sollicité une audience auprès de Monsieur SAILLARD qui a reçu Dider BEZIAT et Jacques DUMONT en présence de Madame WARNIER directrice du Pole Pilotage et Ressources

Divers points ont été évoqués

La mise à disposition d'une imprimante et d'une connexion internet.

Une imprimante ainsi qu'un scanner va être installée à l'étage des organisations syndicales. En ce qui concerne la connexion, aucune réponse satisfaisante ne nous ayant été donnée, le syndicat national sera saisi de la question.

Les délégués ont fait part au directeur de leur inquiétude concernant la démarche stratégique.

Concernant une éventuelle privatisation des évaluations domaniales, le directeur nous a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une réduction des missions du service ou d'une sous-traitance mais d'un complément d'expertise par rapport à celles de nos collègues.

Le transfert d'une partie de l'enregistrement au Service de Publicité Foncière (Hypothèques) n'est pour l'instant qu'à l'étude et Monsieur SAILLARD nous a indiqué qu'aucune évaluation ne pouvait actuellement être faite sur les conséquences pour le SPF et le SIE.

A priori le transfert des procédures collectives au Pôle de Recouvrement Spécialisé ne concernerait que le SIE. nous espérons vivement plus d'informations sur l'impact sur ces services lors du prochain Comité Technique.

Le transfert de la gestion des maisons de retraites de L'Isle sur Serein à Chablis est suspendu.

Questionné sur l'avenir du réseau après les municipales, le directeur a déclaré que pour l'instant il ne souhaitait pas procéder à des restructurations d'autant plus que le réseau actuel supporterait difficilement des regroupements. Nous resterons vigilants dans l'intérêt des collègues.

Nous avons évoqué les problèmes des cellules de contrôle sur pièces contraintes de suspendre leur activité pour assister des services de gestion et d'accueil en souffrance : les cellules ont été dans certains gelées ou supprimées. La même problématique se retrouverait avec les cellules foncières envisagées au sein des SIP. La direction s'est contentée de prendre acte de nos inquiétudes mais n'a pas nié qu'il y a une conséquence parmi d'autres des suppressions d'emploi.

La délégation a condamné les nouvelles règles dans l'exécution des poursuites. Le Directeur Général affirme qu'il s'agit d'améliorer le civisme fiscal. En fait il s'agit entre autres d'abandonner des poursuites trop coûteuses. FO DGFIP 89 affirme que cela, met en cause l'égalité devant l'impôt. Monsieur SAILLARD n'a évoqué que le rapport qualité prix.

Nous avons demandé à la direction qu'une enquête soit effectuée sur les conséquences pour les services de la limitation des encaissements en espèces à 300 euro €. Une étude sera effectuée par le service de la comptabilité.

Nous avons demandé à la direction de préciser les instructions concernant le surendettement en particulier sur les dettes entrant dans la procédure. Monsieur SAILLARD s'est montré très concerné par les difficultés des redevables (c'est tout à son honneur) et un peu moins par celles des services(ceux ci doivent appliquer la loi !).

Nous avons fait part à Madame WARGNIER de notre interrogation sur l'absence de résultats aux divers concours pour l'ensemble des candidats admissibles à l'oral . La directrice nous a fait de la difficulté à trouver des formateurs pour préparer ces oraux . C'est pourtant une question de solidarité entre collègues.

Les travaux rue des Moreaux (3^{ème} étage) débiteront dès la réception de la procédure d'appel ;d'offres qui a été lancée et à la réception des crédits pour la réfection de la terrasse ; les travaux financés par le CHS et reportés en 2014 sont soit exécutés soit en report d'exécution .

Interrogé sur le nombre de signalements de cas d'incivilités , la directrice nous a indiqué que l'information serait donnée au CHS . Nous vous rappelons la nécessité de signaler tous les faits et de préciser si vous voulez que le directeur fasse un courrier.

Nos interlocuteurs se sont montré étonnés que tous les sites ne soient pas équipés de défibrillateurs. Etonnés de leur étonnement, nous confions le dossier à nos représentants en CHS ainsi que celui de l'équipement des secouristes du travail .

Nous avons demandé une énième fois la communication régulière de la situation des effectifs et un état de l'absentéisme afin d'identifier les services en souffrance . Serait ce couvert par le secret défense ?